



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.054

Déposé le : 07-11-17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).  
*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Tridel sous les feux de la rampe, n'oublions pas la surcapacité**

## Texte déposé

Tridel est sous les feux de la rampe pour des raisons de gros sous qu'il faudra régler, mais cela ne devrait pas occulter les problèmes d'exploitation et les promesses non tenues.

Lors du référendum financier concernant la construction de Tridel, les opposants avaient avancé deux arguments qui restent d'actualité :

- La surcapacité de l'usine
- Le bal des camions malgré le tunnel

Les dirigeants annoncent sans sourciller que l'usine tourne à un rendement dépassant la production de déchets incinérables de son bassin de population, et que le tunnel n'est pas utilisé à la capacité souhaitée.

Nous souhaitons donc poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle quantité de déchets provenant hors périmètre de gestion est incinérée à Tridel ?
2. Quelle quantité de déchets provenant hors de Suisse est incinérée à Tridel ?
3. D'où viennent les déchets importés ?
4. Quelle est la qualité des déchets importés, et comment est contrôlée l'absence de déchets spéciaux ?
5. Comment sont transportés les déchets importés ?
6. A quel prix l'incinération des déchets est-elle facturée aux pays étrangers, le transport est-il compris ?
7. Combien de mouvements journaliers de camions sont à imputer à l'exploitation de Tridel ?
8. Quelles mesures sont prises pour augmenter l'utilisation du tunnel ?
9. Est-ce que les déchets résiduels (mâchefers) sont renvoyés dans les régions de provenance des déchets importés ?
10. Que fait-on des filtres à dioxines lorsqu'il faut les renouveler ?
11. A-t-on contacté nos voisins, genevois et valaisans, pour analyser les synergies possibles ?
12. Existe-t-il une approche de collaboration avec les cimentiers ? si non pourquoi ?
13. Vu les bénéfices de Tridel, entité entièrement en main publique, les vaudois ne payent-ils pas trop pour incinérer leurs déchets ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Pointet François, au nom du groupe vert libéral

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Richard Claire

Christin Dominique-Ella

Meldem Martine

Chapuisat Jean-François

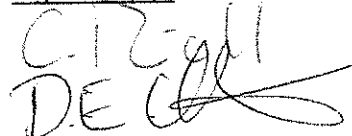
Courdesse Régis

Miéville Laurent

Signature :



Signature(s) :



**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**